

**DEL2024_015****Portant sur l'affectation des résultats 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Fabrice LEPINTE, Maire.

Date de convocation : 28/03/2024

Date d'affichage : 28/03/2024

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres votants : 9

Prénom/Nom/Fonction	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
Fabrice LEPINTE (<i>Maire</i>)	X			
Xavier ANQUETIN (<i>1^{er} adjoint</i>)	X			
Régine LECHIEN (<i>2nd adjoint</i>)			X	X
François-Régis TARDY (<i>3ème adjoint</i>)	X			
Gaël GUADEBOIS (<i>4ème adjoint</i>)			X	
Patrick DUEDAL (<i>Conseiller</i>)	X			
Nina DHOOGHE (<i>Conseiller</i>)	X			
Grégoire FLANDIN (<i>Conseiller</i>)	X			
Magali LEMAIRE (<i>Conseiller</i>)	X			
Philippe MANCINI-HEITZELER (<i>Conseiller</i>)		X		
Véronique LETERER (<i>Conseiller</i>)	X			
Thierry GAUGUET (<i>Conseiller</i>)		X		

A été nommé(e) secrétaire de séance : François-Régis TARDY

EXPOSE

La section d'investissement présente un déficit de – 91 004.39€ qui sera compensé par le retour des subventions non encore perçues (78 052,64€). Malgré tout un virement à la section d'investissement d'un montant de 12 951.75€ est nécessaire.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL LA DELIBERATION SUIVANTE :

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57

Vu les dispositions des articles L.2311-5 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2023 du budget de la commune,

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice 2023 a été approuvé,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :



DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE GOUSSONVILLE

Un excédent de fonctionnement de	94 567.98€
Un excédent reporté de	753 027.20€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	847 595.18€
Un déficit d'investissement de	-122 099.23€
Un excédent reporté de	31 094.84€
Des Reste à Réaliser	78 052.64€
Soit un déficit de financement de	12 951.75€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 EXCEDENT	847.595,18€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	12 951.75 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	834 643.43€
Résultat d'investissement reporté (001) (Deficit)	91 004.39€

Vote

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour extrait, conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Fabrice LEPINTE



Le secrétaire de séance
François-Régis TARDY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le : 03/04/2024

Publication ou notification du : 03/04/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat ou de sa publication (article R. 421-5 du code de justice administrative).